

**PRO
AM**
DES VIP
DE L'IMMOBILIER



11^{ème} édition

JEUDI 23 MAI 2019
GOLF DE JOYENVAL

Inscription

BCM Sports en partenariat avec Business Immo organise la 11^e édition du Pro-Am des VIP de l'immobilier, rencontre de golf annuelle qui a pour vocation de permettre aux décideurs de l'industrie immobilière de se retrouver et d'échanger dans un cadre unique.

Cette année vous pourrez encore bénéficier du très prestigieux Golf de Joyenval, club privé dont le parcours est réservé aux membres.

La compétition

NIVEAU

Épreuve ouverte aux joueurs amateurs (pas de limite d'index) et aux professionnels. Les index >30 seront ramenés à 30 pour le calcul des coups rendus.

FORMULE DE JEU

- Chaque équipe est constituée de 4 joueurs :
1 PROFESSIONNEL CAPITAINE D'ÉQUIPE ET 3 AMATEURS.
- L'équipe porte le nom de la société qu'elle représente.
- Le calcul du score de l'équipe est constitué de la somme des 2 meilleures balles.
- La compétition est gérée par BCM Sports sous RMS (logiciel officiel de la FF Golf).

Départ en shot gun = départs simultanés des équipes réparties sur les 18 trous du parcours.

CONCOURS

Des concours de distance et de précision sont organisés sur le parcours.

REMISE DE PRIX

Les 3 premières équipes en Net et la 1^{ère} équipe en Brut sont récompensées, ainsi que les vainqueurs des concours de distance et de précision.



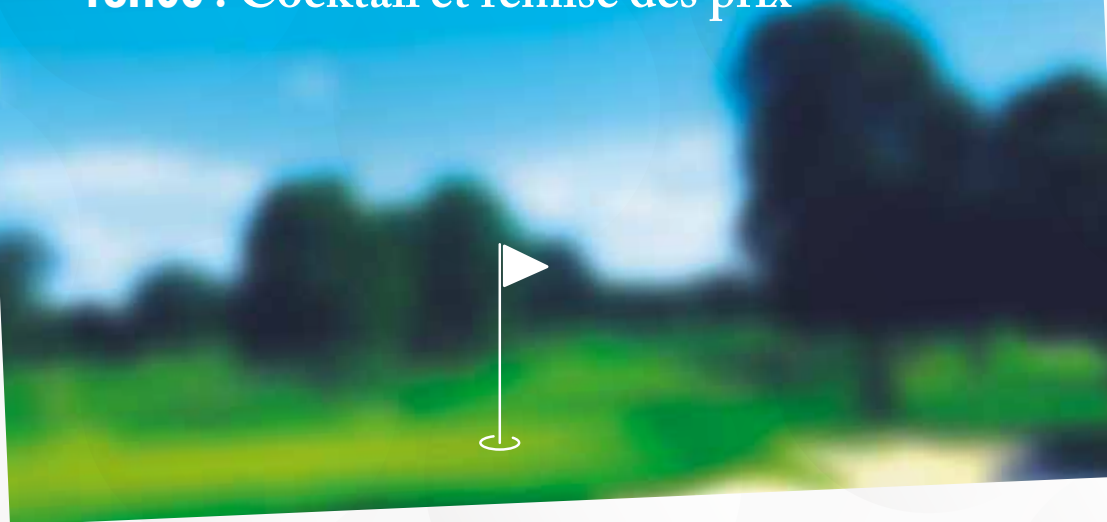
Le programme

10H30 - 12H30 : Brunch

12H30 : Briefing

13H00 : Départ du Pro-Am

18H00 : Cocktail et remise des prix



COMPÉTITION

Package équipe (3 joueurs) : **1 600 € HT** soit **1 920 € TTC***

COORDINATEUR ÉQUIPE(S) :

Mme / M. Nom Prénom

Fonction

Téléphone

E-mail

ADRESSE DE FACTURATION :

Raison sociale

N° de SIRET

Adresse

Code postal Ville

Conditions commerciales

- L'inscription implique l'acceptation par le client du prix, des prestations indiquées et des conditions générales de vente.
- Votre inscription est considérée comme validée dès réception dans nos locaux de votre feuille d'inscription dûment remplie accompagnée du règlement.
- Toute annulation émanant de votre part avant le jour de l'opération entraîne la perception des frais suivants : 45 jours ou plus avant l'opération : 50 % du montant de la prestation commandée est facturée
30 jours avant l'opération : 100 % du montant de la prestation commandée est facturée
- La société BCM Sports se réserve le droit d'annuler l'opération. Dans ce cas, l'intégralité des équipes ayant payé seront intégralement remboursées.

Ils nous font déjà confiance...

leaseo
INNOVATIVE REAL ESTATE



Contacts



CYRIL GUILLOCHON

Tél : +33 1 46 05 43 48

Port : +33 6 11 04 35 36

cguillochon@bcm-sports.com